Méthodologie pour l'évaluation de la qualité biologique des SCE selon l'OQE (Résumé)

* Introduction

L'expertise a pour but de déterminer si une surface de compensation écologique (SCE) donne droit à des contributions en vertu de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Pour cela, la SCE doit présenter un nombre minimal d'indicateurs végétaux, qui attestent d'une bonne qualité biologique. La méthode présentée ci-dessous décrit comment évaluer le nombre de ces indicateurs sur une parcelle et estimer la part de la parcelle qui a la qualité biologique requise (soit un nombre d'indicateurs suffisant).

La méthode a été développée pour s'adapter à l'ensemble du territoire helvétique en tenant compte des particularités régionales et altitudinales. Lors de l'expertise, :

1. La première étape consiste à apprécier le type de végétation en fonction de l'altitude, à l'aide d'une première liste de plantes indicatrices.
2. La deuxième étape consiste à évaluer la qualité biologique de la parcelle et à déterminer la part de la parcelle qui présente la qualité biologique requise.

Le moment optimal pour procéder à l'expertise se situe entre la première pousse et avant la première utilisation. Procéder si possible aux vérifications en présence de l'exploitant.

* Démarche

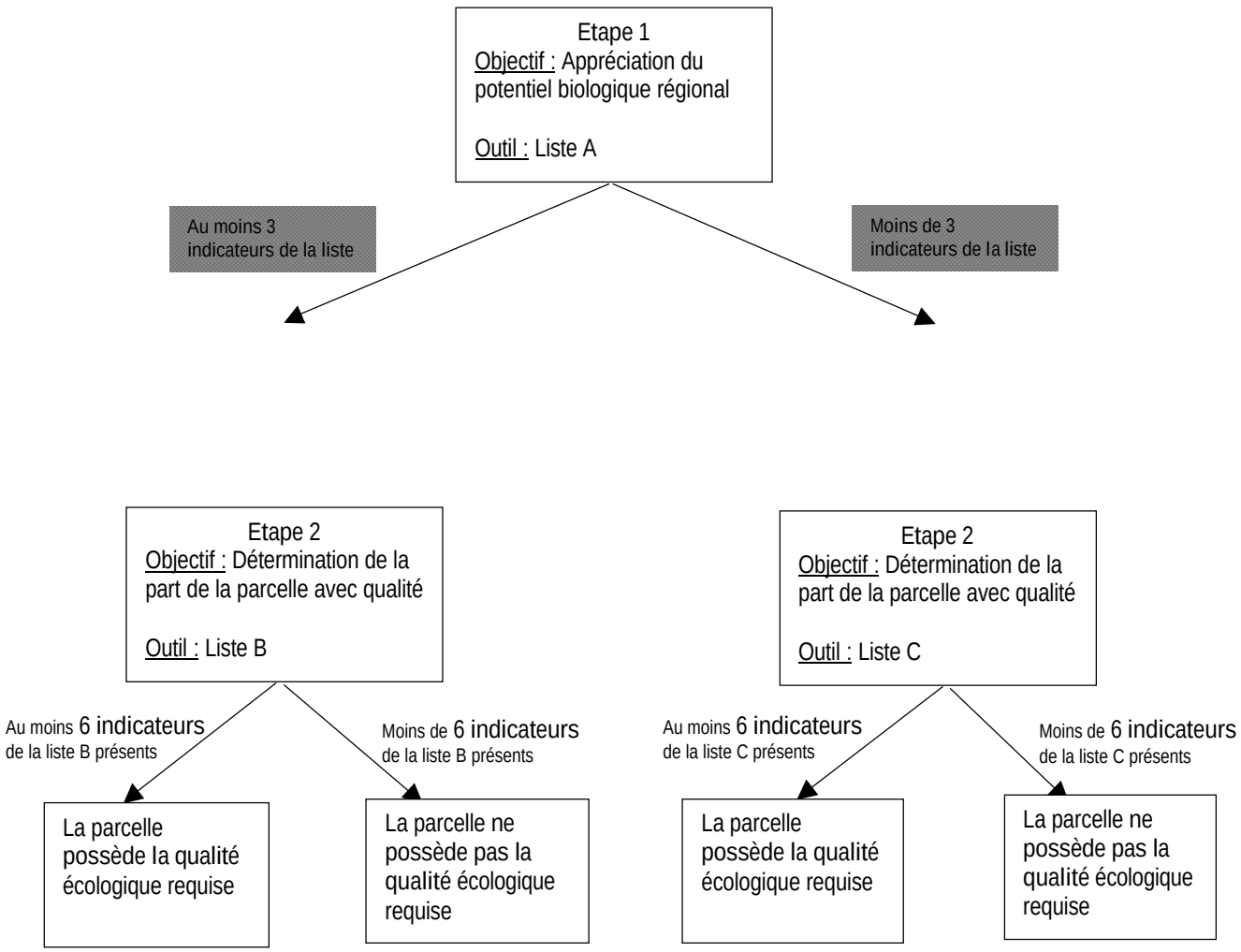

* Méthode

Etape 1 : Apprécier le potentiel biologique régional

Parcourir la parcelle à pied pour acquérir une vision d'ensemble. Déterminer l'homogénéité de la végétation de la parcelle.
Deux situations peuvent se présenter :

Situation 1 : végétation homogène	Situation 2 : végétation hétérogène
La végétation est homogène sur toute la parcelle (sauf peut-être en bordure).	La végétation se distingue clairement en plusieurs zones.
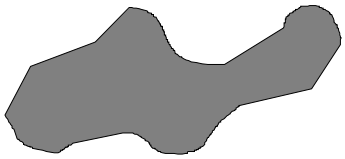	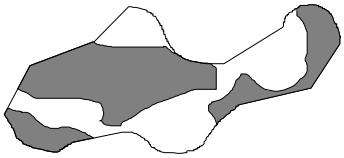

Apprécier le potentiel biologique régional : rechercher au moins 3 espèces de la liste A dans toute la parcelle. Si 3 espèces ou plus sont trouvées (prairies de type montagnard), procéder à la détermination de la qualité à l'aide de la liste B, sinon utiliser la liste C (prairies de plaine).

Etape 2 : Estimer la part de la parcelle avec la qualité

La détermination de la qualité est effectuée sur des surfaces circulaires d'un rayon de 3 m, appelées surfaces-test. Pour la détermination exclure une bande de 5 m de large tout autour de la parcelle. Dans le cas de parcelles très étroites (5 à 15 m de large), il convient de tenir compte des effets des bordures (la végétation est souvent différente en bordure de parcelle). Les surfaces–test seront dès lors non plus circulaires mais rectangulaires.
La détermination de la qualité va dépendre de l'homogénéité de la végétation sur la parcelle (situation 1ou 2).

Situation 1: la végétation est homogène (uniforme)

- Choisir une surface circulaire d'un rayon de 3 m (surface-test) dans une partie aussi représentative que possible de la parcelle. Contrôler sa qualité à l'aide de la clé valable pour la région. Si 6 indicateurs au moins sont présents (parcelle avec qualité), le pourcentage de la parcelle avec une végétation de qualité est de 100%. Sinon il est de 0% (parcelle sans qualité).
- Parcourir à pied la parcelle pour vérifier si la végétation est effectivement homogène.
  - Si la parcelle est homogène, le travail est terminé.
  - Si la parcelle est hétérogène, procéder comme dans la situation 2.

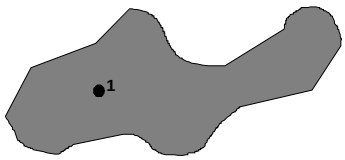

Situation 2: la végétation est hétérogène
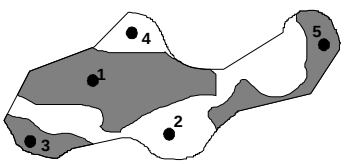
- Parcourir la parcelle à pied et délimiter les différentes zones de la parcelle qui présentent une végétation distincte, mais au maximum 5 zones.
- Dans chacune de ces zones, choisir une surface circulaire d'un rayon de 3 m (surface-test) dans une partie aussi représentative que possible de la zone. Evaluer sa qualité à l'aide de la clé valable pour la région.
- Estimer la part de la parcelle qui a la qualité requise.